

Bernin dans le PLU de Crolles

Rapport de présentation :

- Page 3 :

Il est rappelé que le Schéma directeur de la région grenobloise (approuvé le 12 juillet 2000) confirme la commune de Crolles en tant que pôle urbain au cœur du Grésivaudan et fixe notamment les orientations suivantes :

- S'inscrire dans un souci d'économie des espaces urbains
- Créer 1.500 logements en 20 ans entre Crolles et Bernin
- Développer une zone commerciale stratégique
- Accueillir les équipements publics majeurs
- Développer les modes de transports alternatifs
- Préserver les espaces agricoles et naturels.

- Page 10 :

L'habitat

Face à la capacité d'accueil limitée des balcons, c'est la vallée qui doit accueillir une grande part des logements prévus : 8500 logements (dont **1500 sur le pôle de Crolles - Bernin**). Avec comme orientations principales :

- la régénération des tissus urbains et le renouvellement urbain plutôt que les extensions urbaines ;
- la préservation et le renforcement des villes et des bourgs existants en unités bien identifiées, préservant les coupures vertes existantes ;
- des projets d'accompagnement à la hauteur de l'urbanisation : scolaire, sportif...

- Page 11 :

L'économie : Dans ce dispositif, le **pôle de Crolles - Bernin** affiche une disponibilité de 56 ha dans le SD 2000. Les nouvelles capacités de développement sont à actualiser suite aux récents développements (sic).

- Page 62 :

Le risque industriel : Sur la zone industrielle de Crolles et Bernin, les sociétés STMicroelectronics et SOITEC sont dotées d'un POI.

- Page 108 :

5.1.1 Crolles attire des actifs à l'échelle de toute l'aire urbaine grenobloise

Crolles est le **pôle principal du Moyen Grésivaudan**, son bassin de vie, même si les populations des communes les plus proches de l'agglomération grenobloise se tournent plutôt vers les services de celle-ci.

Les échanges entre les deux rives sont notables malgré la **rareté des points de passage et l'effet de coupure** de l'autoroute, de la voie ferrée et de l'Isère.

Les **6 500 emplois** de la zone d'activités de Crolles-Bernin attirent aussi pour 1/3 des actifs de l'agglomération grenobloise, ainsi que de Pontcharra.

Inversement 50 à 60% des actifs crollois travaillent dans l'agglomération grenobloise.

De même, malgré la **place croissante donnée aux modes doux** dans la commune, à peine 3 % des déplacements dans Crolles-Bernin sont réalisés en vélo, 25% à pied, contre 70% en voiture (en 2002).

- Page 114 :

La création du demi-échangeur à Bernin (Grenoble-Bernin, puis Bernin-Grenoble) a permis de faciliter l'accès à la zone d'activités de Crolles-Bernin depuis Grenoble et de délester l'échangeur du Raffour (- 4000 véhicules/jour entre 2005 et 2007 sur RD 10). Cet aménagement a cependant induit un trafic supplémentaire sur ces 2 échangeurs, avec également une augmentation du trafic dans la plaine de Crolles. Ce délestage a permis à la COSI de redistribuer la voirie de l'échangeur du Raffour en faveur des bus et des vélos grâce à la voie bus créée en 2007.

- Page 141 :

Notons aussi, que selon le Schéma Directeur de la RUG, l'accroissement de l'offre d'habitat doit se faire en phase avec l'essor économique du Grésivaudan et s'effectuer selon un rythme voisin de celui des années écoulées. À cet égard, le Schéma Directeur prévoit 1500 logements de plus sur le pôle de Crolles - Bernin sur la période 2000 - 2020 selon la répartition suivante : 1 000 logements pour Crolles et 500 pour Bernin.

PADD :

- Page 7 :

Affirmer la place du transport collectif sur la commune en veillant au maintien des disponibilités foncières communales ou non, nécessaires à son développement. Il s'agit notamment de la création d'une plateforme d'échange dans la continuité de la voie de contournement permettant de faire l'interface avec le réseau de transports en commun existant et à venir notamment entre Brignoud et Crolles, mais aussi d'une liaison en site propre sur la rive droite permettant d'assurer la desserte des zones d'activités de Crolles et de Bernin par la rue de l'Europe. L'amélioration de l'offre de transports en commun fait partie des objectifs intercommunaux, dans l'optique d'offrir une alternative à l'usage de l'automobile.